

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Élection de la Vienne

Qui disait donc que les nationalistes gagnaient du terrain ?

Ces réactionnaires honteux viennent de subir dans un de leur centre favori, un échec retentissant dont ils se souviendront.

Il s'agissait de remplacer M. Bazille, radical, décédé.

Aux élections générales de 1898, M. Bazille était élu, après ballottage, par 7160 voix contre 6235 à M. de Coursac, qui se présentait alors avec un programme royaliste.

Il y a quinze jours, le premier tour de scrutin de cette élection donnait les résultats suivants : de Coursac, 6202 voix ; Girardin 4086 ; Geogel, 2710. Entre les deux tours, M. Geogel, socialiste, se désista pour M. Girardin.

La campagne électorale n'en fut pas moins très vive : M. de Coursac ayant obtenu l'appui de M. Paul Deroulède, de la Ligue de la Patrie française et de certains organes républicains modérés, tous les élus républicains du département de la Vienne, sénateurs, députés radicaux et modérés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, signèrent un manifeste en faveur de M. Girardin, candidat de la concentration républicaine.

Dans ces conditions on est en droit d'attribuer une certaine importance à l'élection de M. Girardin, car les défenseurs de la candidature de M. de Coursac se disaient sûrs du succès.

M. Méline doit être navré ! ..

C. R.

INFORMATIONS

Élection législative

Une élection législative a eu lieu à Poitiers : il s'agissait de remplacer M. Bazille, décédé.

M. Girardin, radical a été élu par 7.286 voix contre M. de Coursac, nationaliste, qui a eu 6.580 voix. Dans cette élection, les nationalistes comptaient sur un brillant succès.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis dimanche matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. MM. Monis, Decrais et le général de Galliffet n'assistaient pas à la délibération.

Le conseil s'est occupé des affaires courantes. Il a fixé au 1^{er} mai l'inauguration du palais des Champs-Élysées et de l'exposition des beaux-arts.

Le ministre des finances a fait signer un décret portant des nominations dans les trésoreries générales.

M. Chomereau-Lamotte, trésorier-payeur général à Orléans, régent de la Banque de France, est nommé sous-gouverneur de la Banque et M. Deron, trésorier-payeur général à Saint-Étienne, est admis, sur sa demande formelle à faire valoir ses droits à la retraite.

La démission de M. Deron est le point de départ d'un mouvement hiérarchique qui aboutit à l'entrée d'un receveur des finances dans le cadre des trésoreries générales.

M. Chomereau-Lamotte est remplacé par M. Tranchau, trésorier général à Angoulême, auquel succède M. Sasane, trésorier général à Niort.

Le ministre de la marine a fait signer par M. le Président de la République la nomination du contre-amiral Bienaimé comme vice-amiral, et du commandant Ingouf comme contre-amiral.

M. Méline à Remiremont

M. Méline a prononcé à Remiremont un grand discours politique.

L'ancien président du conseil a fait l'apologie de sa politique et vivement attaqué le gouvernement, notamment M. Waldeck-Rousseau auquel il ne cesse de reprocher l'entrée de M. Millerand, « chef des collectivistes » dans le ministère.

En passant il a critiqué la Haute-Cour, se faisant l'avocat et des royalistes et des nationalistes.

800 personnes environ assistaient à cette réunion.

Un ordre du jour de confiance en faveur de M. Méline a été naturellement voté.

Ça ne fera ni chaud ni froid : le pays sait apprécier à sa juste valeur l'allié des ennemis de la République.

L'affaire Philipp

On ignore encore les décisions prises par M. de Lanessan à la suite de l'avis du conseil des directeurs dans l'affaire Philipp. Toutefois, on annonce comme certaine, la révocation de M. Philipp. Deux fonctionnaires seraient, en outre, l'objet d'une rétrogradation ; plusieurs autres seraient blâmés.

Réunion agitée

Une conférence a eu lieu samedi soir à Belfort, M. Harrent, prêtre démissionnaire, et M. Pierre Biétry, le promoteur de l'exode des grévistes d'Audincourt, ont pris la parole.

La réunion a été assez mouvementée, et, à la suite d'incidents tumultueux, le commissaire de police a dissous la réunion.

Obsèques de Falguière

Hier, ont eu lieu à Paris, les obsèques du grand sculpteur Falguière.

Tout le Paris artiste a conduit à sa dernière demeure le corps du maître.

MM. Waldeck-Rousseau, Léon Bourgeois, Georges Leygues, Saint-Saëns, étaient présents.

Le service religieux a été célébré à Notre-Dame.

Au Père Lachaise où a eu lieu l'inhumation, MM. Leygues, Larroumet, Paul Dubois, Jean-Paul Laurens, Calvinhac, ont prononcé des discours.

Marine

Sur la demande du général Galliéri, le ministre des colonies a prié son collègue de la marine de prendre des mesures pour l'envoi ou le maintien à Madagascar des soldats désirant s'y établir comme concessionnaire. Le ministre de la marine va faire préparer un arrêté dans ce sens.

Les passeports en Alsace-Lorraine

Par décret impérial, la formalité des passeports est totalement abolie pour les Français de toute condition, voulant voyager ou séjourner en Alsace-Lorraine. Depuis 1892, Guillaume II avait apporté à cette mesure gênante le plus large adoucissement.

Esroquerie à l'annonce

M. Schlumberger, juge d'instruction a été chargé d'ouvrir une enquête sur les opérations de divers comptoirs ou sociétés qui offrent dans les journaux « travaux faciles et bien rémunérés pouvant s'exercer même chez soi ».

Les gens qui s'adressent à ces administrations doivent verser tout d'abord une somme de trois francs, puis on leur fait acheter des appareils quelconques dont le prix varie entre 12 et 25 francs. Ils reçoivent alors une commande qu'ils exécutent, mais ce qu'ils apportent est généralement refusé et on ne leur confie plus jamais de « travail facile ».

Un commissaire est allé perquisitionner chez un M. S..., rue Dulong, et dans divers endroits. Il a opéré des saisies très importantes.

L'affaire se dénouera probablement devant les tribunaux correctionnels.

Une vengeance avortée

Il y a un mois, Mme Jeanne Roquin, âgée de 25 ans, quittait son mari. Peu de temps après, elle nouait des relations avec un marchand de vins de l'avenue de Clichy, M. Audouard, qui est marié.

Celui-ci en eut bientôt assez. Il y a 8 jours, il annonça à Jeanne Roquin son intention de rompre avec elle.

— Fais bien attention, lui répondit-elle. Si tu m'abandonnes, tu t'en repentiras... Je te vitriolerai !

M. Audouard se borna à hausser les épaules.

Depuis lors, il n'avait pas revu Jeanne Roquin lorsque, samedi matin en ouvrant son établissement, il trouva glissé sous la porte, un billet dans lequel la délaissée lui annonçait qu'elle allait mettre sa menace à exécution.

Dans la matinée, le marchand de vins, étant sorti de chez lui pour faire une course, aperçut en effet, dissimulée dans l'encoignure d'une porte voisine, Jeanne Roquin, tenant à la main un bock à demi rempli de liquide.

Précisément, un gardien de la paix passait à cet instant. M. Audouard l'avertit de ce qui se préparait ; puis, résolument, il marcha dans la direction de Jeanne Roquin.

Au moment où elle se disposait à lui lancer au visage le contenu du bock, il détourna son geste de telle façon que le liquide, au lieu de l'atteindre, se répandit sur la main de la vitrioleuse.

Afreusement brûlée, celle-ci se mit à pousser des cris terribles. Elle reçut des soins dans une maison voisine, puis fut mise en état d'arrestation.

L'instruction de cette affaire a été confiée à M. le juge Aubry.

Landes en Feu

Un incendie considérable a éclaté dans les landes de Bosquet, commune de Biville, près de Cherbourg. Quinze cents mètres de bryère et de bois ont été détruits. Le feu, effrayant, est activé par une brise du nord-est.

Les habitants sont impuissants à combattre le sinistre.

Une Noyade

Treize ouvriers de la compagnie des Entrepôts ont voulu traverser le Weser, à Wolmertshausen, près de Brême, dans un bateau qui ne pouvait contenir que huit personnes. L'eau était très calme ; mais, arrivée au milieu du fleuve, où le courant est très fort, la barque fut prise dans le remous occasionné par le passage d'un remorqueur : elle s'emplit d'eau et sombra. Neuf des ouvriers qui la montaient se sont noyés.

Tirages financiers

Ville de Paris 1892 et 1894

Le numéro 321.873 gagne 100.000 fr.

Le numéro 407.280 gagne 50.000 fr.

Les deux numéros 491.916 et 115.588 gagnent chacun 10.000 fr.

Trente numéros gagnent 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Percception

Par arrêté du ministre des finances, M. Vadel, percepteur de Sousceyrac (Lot), 4^e classe, est nommé percepteur de Mélisey (Haute-Saône), 3^e classe.

CAHORS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La liste républicaine

Nous avons toujours pensé qu'un journal devait, en toutes circonstances, conserver une indépendance absolue. C'est pourquoi, au risque de contrister quelques amis, nous jugeons nécessaire — au début de cette campagne électorale, qui s'annonce bien calme du reste, — de faire sur la composition de la liste républicaine, certaines réserves.

Cette liste ne nous a pas encore été communiquée officiellement, mais nous la connaissons à un ou deux noms près.

Nous pensons fermement qu'au point de vue des intérêts de la ville, la liste est généralement bonne, et nous espérons que le nouveau Conseil fera œuvre utile pour Cahors si déshérité.

Mais au moment où nos adversaires, sous le vocable trompeur de nationalisme, tentent partout un effort suprême, prouvant ainsi l'importance politique de ces élections, nous eussions préféré voir le vieux parti républicain s'affirmer, ici, au moins au premier tour, à l'exclusion de certains noms qui rappellent par trop les régimes passés.

D'autre part, si nous examinons plus attentivement la liste au point de vue des intérêts de la ville, nous y trouvons, en dépit de notre appréciation première, un nom étrange.

Certes, nous ne dirons pas qu'il ne fallait prendre que des cadurciens, nous laissons le monopole de ces énormités au stupéfiant correspondant d'une feuille régionale, mais tout au moins ne devait-on paraître dans Cahors, ont un intérêt majeur à travailler efficacement à la prospérité de notre ville.

En agissant ainsi, on eût évité l'inscription sur la liste d'un candidat qui, ambitionnant une situation importante et enviée, cherche uniquement, à notre avis, à se faire délivrer un certificat de républicanisme pour arriver plus facilement à ses fins.

Un journal qui place avant tout la question de principe, aurait manqué à son devoir en s'inclinant sans réserve même devant l'œuvre d'excellents républicains, pour lesquels il a la plus profonde estime ; c'est pourquoi nous apportons ici notre protestation. Mais ceci dit, il est pour nous un devoir plus impérieux encore : celui de se conformer à la discipline républicaine.

Quelles que soient nos préférences, nous soutiendrons loyalement et de toutes nos forces, la liste Costes-Delpont.

La grande majorité de ceux qui, avec dévouement, ont dirigé pendant quatre ans les affaires de la cité, et la majorité du comité démocratique présentent cette liste aux suffrages des électeurs républicains ;

ces derniers doivent s'en rapporter à l'expérience de ceux qui sont depuis longtemps sur la brèche.

En ce qui nous concerne, nous déposons dans l'urne, le 6 mai, la liste entière.

Nous ne discutons plus, nous oublions nos préférences personnelles, nous n'avons plus qu'un seul but : assurer le succès de notre parti.

Ce succès sera, nous l'espérons, complet et retentissant. A. COUESLANT.

Commission départementale

La commission départementale devait se réunir hier, comme nous l'avions annoncé, mais elle n'a pu délibérer, le quorum n'étant pas atteint. M. Delpont, élu sénateur, n'a pu siéger par suite d'incompatibilité.

Lettre ouverte à M. le Préfet

Vous me permettrez, Monsieur le Préfet, de m'adresser plus directement à vous, puisque mes appels discrets paraissent vous laisser totalement indifférent.

Vous êtes un homme heureux, Monsieur le Préfet : vous n'avez pas et ne voulez pas d'histoire ou d'histoires, comme vous voudrez !

Seul de tous les préfets de France, peut-être, vous avez cette bonne fortune incroyable de n'être attaqué ni par les journaux républicains, ni par les journaux réactionnaires.

C'est qu'apparemment vous parvenez à donner satisfaction à tout le monde : vous êtes, en vérité, Monsieur le Préfet, un homme très fort.

Au sujet du secrétaire de l'Académie que depuis quelque temps nous signalons — avec trop de raison, hélas ! — à votre bienveillance sollicitude, vous vous êtes dit sans doute que c'était là le résultat d'un moment de mauvaise humeur, d'une contrariété personnelle, peut-être — c'est, me dit-on, ce que prétend l'ineffable M. Monteil et je vous prie de croire que je ne lui ferai pas l'honneur de réfuter cette accusation imbécile ! — vous avez pensé, dis-je, que cet accès de mauvaise humeur prendrait fin, que tout rentrerait bientôt dans l'ordre et une fois de plus vous êtes allé vous retremper dans les douceurs d'une agréable villégiature sur les rives fleuries du Tarn, en attendant que l'orage fût passé.

C'est là un procédé commode autant que peu administratif.

Vous êtes, décidément, Monsieur, un homme bien heureux !

Cependant, Monsieur le Préfet, de petites causes produisent parfois de grands effets et il faut, quelquefois aussi, se méfier des petits cailloux que l'on rencontre le long de sa route.

Ma campagne contre M. Monteil n'est pas motivée par un accès de mauvaise humeur, il y a eu une cause déterminante, c'est vrai, mais si j'ai un regret aujourd'hui, c'est de ne pas avoir pris plus tôt — comme on me le demande depuis deux ans — la défense du personnel enseignant contre ce personnage qui terrorise toute une catégorie de modestes fonctionnaires.

C'est dire, n'est-ce pas, Monsieur le Préfet, que ma campagne ne prendra fin que lorsque j'aurai obtenu justice pour les instituteurs.

Ne serait-il donc pas préférable que l'Administration ouvrir elle-même une enquête sérieuse et que vous vous éclairiez sur la valeur du... personnage qui trône à l'Académie ?

C'est par douzaines que vous compteriez bientôt les petites infamies dont ce fonctionnaire chargé chaque jour sa conscience et vous me remercieriez avant peu de vous avoir aidé à débarrasser le département d'un sujet pareil.

Interrogez autour de vous, Monsieur le Préfet, vous verrez que ce personnage qui a toutes les platitudes devant vous et devant ses chefs reste, pour les instituteurs, quelque chose de supérieur au préfet et à l'inspecteur d'Académie.

Il parle et on s'incline, il commande et on obéit. Quand il ne peut commander, il insinue et ses supérieurs agissent tout juste comme il le veut.

Il parle sans cesse de sa loyauté et de sa droiture et il eût inventé Dorante et Scapin.

Complétez, Monsieur le Préfet, les renseignements que vous obtiendrez ici, par quelques renseignements que vous fournira certainement la préfecture d'Auch et je pense que vous vous déclarerez enfin amplement édifié.

J'aurais voulu, Monsieur le Préfet, éviter une attaque aussi vive, ce qui est toujours pénible, mais votre indifférence m'accule à cette extrémité. Il faut absolument que ce personnage quitte le Lot, il a fait assez de mal ici ! Qu'on l'envoie ailleurs et gémissons ensemble, Monsieur le Préfet, sur le sort qui attend le personnel enseignant du département qui aura le triste privilège de le recevoir.

Pour presser le départ, et si vous le voulez bien, je vais vous aider dans votre enquête en vous signalant quelques faits. Et croyez bien, Monsieur le Préfet, que c'est à peine là un commencement ; si vous ne trouvez pas ces faits suffisants, je m'engage à vous en dresser une liste aussi longue et aussi intéressante que vous le pouvez souhaiter.

M. Monteil arriva à Cahors comme simple commis. Il convoita dès son arrivée la première place et très insinuant il parvint à convaincre le secrétaire de l'époque qu'il aurait tout intérêt à être nommé directeur d'un cours complémentaire puis d'une école primaire supé-

rieure. Ce secrétaire, en effet, a été largement récompensé, il a obtenu la rosette et, par un heureux hasard, les boursiers étaient généralement dirigés sur son école. On se souvenait de lui !

M. Monteil était arrivé au but de ses desirs. Je n'ai pas l'intention de signaler tous ses hauts faits, ce serait interminable. Un seul prouvera comment il entend ses devoirs :

Il est parvenu à faire caser d'emblée dans un des plus beaux postes du département, et cela au mépris des droits des élèves sortants de l'École normale, un certain M. G.

M. G. fut nommé titulaire d'un poste envié alors que son passé pédagogique, si j'ose ainsi m'exprimer, le désignait tout juste à un poste de stagiaire.

M. G. avait sans doute des titres supérieurs ! Mon Dieu oui, M. G. est un habile pêcheur et il y a des gens qui sont friands de carpes ! Cet excellent M. G. est aussi d'une hospitalité très écossaise, et il y a des secrétaires d'Académie qui aiment à passer leurs vacances en famille sous des toits hospitaliers.

Depuis, les cieus ont comblé M. G. Il obtient tous les ans des secours et subventions sur des chapitres divers. Il est promu au choix, félicité, médaillé, que sais-je !..... Heureux M. G. !

S'il se dévoue pour les pêcheurs, M. Monteil n'a garde aussi d'oublier les siens ! M^{me} Monteil, rapidement nommée à Larroque — demandez comment, M. le Préfet — ne tarda pas à être transférée à Cahors, rue Fénélon, avec 45 francs d'indemnité de déplacement quoique simple stagiaire. Là, M^{me} Monteil avait une indemnité de logement de 125 fr. ; c'était maigre pour avoir un appartement digne d'un secrétaire d'inspecteur d'Académie ! Il y avait à l'école de la place Thiers des appartements superbes d'une valeur locative de 400 francs au moins. Que fit M. Monteil ? Il appela ou il fit appeler par son chef — qu'il dominait — l'une des adjointes de cette école et lui dit qu'il fallait demander son changement pour l'école de la rue Fénélon. Ahurissement de l'institutrice qui se trouvait bien et ne voulait pas changer un logement de 400 francs contre une indemnité de 125 fr.

Elle refusa.

On la menaça de la nommer au loin.

Elle était mariée, elle tenait à rester à Cahors, elle s'exécuta.

Et Madame Monteil, hasard toujours heureux ! fut appelée à la place Thiers où M. le Secrétaire d'Académie trouva enfin le logement de ses rêves.

Mais M. Monteil est à ce point redouté, et il prend si bien ses précautions, M. le Préfet, que si vous interrogez l'institutrice déplacée elle vous affirmera qu'elle désirait parfaitement son changement et cependant c'est faux, j'offre de vous en fournir la preuve. Ah ! ce n'est pas impunément qu'on ose résister au potentat maléfaisant de l'Académie. Lorsque cette institutrice sera convaincue qu'elle n'a plus rien à craindre de M. Monteil — et cela ne saurait tarder — elle pourra elle-même vous raconter les menaces dont elle a été l'objet. Et je tiens à déclarer bien haut que ce n'est pas d'elle, mais de la rumeur publique que je tiens ce fait abominable.

Et fait à noter, M. le Préfet, au sujet de la scandaleuse indemnité de 45 francs dont je viens de parler, le Conseil général justement ému manifesta son mécontentement en réduisant de 200 fr. le crédit, qu'il vote annuellement pour indemniser les instituteurs déplacés. C'est, n'est-ce pas, un titre de plus que M. Monteil a acquis à la reconnaissance du personnel enseignant ?

Vous le voyez, Monsieur le Préfet, ma lettre devient interminable et cependant que de faits encore je pourrais signaler !... Je tiens cependant à en citer deux autres qui montrent combien M. Monteil est scrupuleux et consciencieux dans ses fonctions.

Le Conseil général a voté un crédit pour payer un chasseur à l'Inspection académique, M. Monteil, l'année dernière, trouva très commode de faire de ce chasseur un véritable domestique de M^{me} Monteil. Le chasseur faisait les courses, conduisait le fils de M. le Secrétaire au lycée, il allait le chercher à la sortie... Il devait même, ce brave garçon, s'acquitter supérieurement de ces fonctions imprévues puisque, sur la proposition de M. Monteil sans doute, le Conseil général augmenta ses appointements. — Est-ce que le crédit voté par le Conseil général était destiné à payer un domestique à M. Monteil ?

Autre fait enfin : Chaque fois que M. Favard partait en tournée pour deux ou trois jours, son secrétaire plantait là son bureau et allait taquiner le goujon ; il était invisible de une heure de l'après-midi au lendemain matin ; qui donc alors assurait le service de l'Académie ?

Je n'aurais pas signalé ce fait s'il n'avait une importance qui échappe au premier abord.

Des confidences que j'ai reçues, me permettent d'affirmer, en effet, que des affaires urgentes ont souffert, à cette époque, de l'étrange desinvolture de M. Monteil.

Je m'arrête.

Je pense, Monsieur le Préfet, que ce qui précède est plus que suffisant pour éclairer votre religion ; je vous affirme cependant que j'aurais bien d'autres choses intéressantes à vous dire.

Il faut donc en finir et nous débarrasser de ce fonctionnaire.

Ce jour-là Monsieur, vous comblerez de joie la presque totalité des instituteurs du Lot, et le corps enseignant vous aura, je l'affirme, une reconnaissance infinie.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A. COUESLANT.

Mouvement d'instituteurs

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 23 avril, ont été délégués, les instituteurs adjoints-stagiaires dont les noms suivent :

MM. Sirieys, d'Aynac à St-Denis près Martel ; Laboucarie, de Gorses à Aynac.

Bal de Charité

Samedi, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu le Bal de charité offert par l'Avenir Cadurcien.

La salle du théâtre, décorée avec goût par les soins de M. Vayssières horticulteur, présentait un aspect merveilleux.

Drapeaux, tapisseries, fleurs, guirlandes, rien ne manquait. Et vraiment, ce fut plaisir de voir aussi combien les danseuses avec leurs printannières toilettes, avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Toute la nuit, les sons d'un orchestre des mieux choisis parmi les jeunes musiciens de la fanfare municipale, ont enlevé les couples en joyeux et entraînants cotillons.

Jusqu'au matin, la plus vive et franche gaieté n'a cessé de régner. Aussi ce fut avec grand regret que l'on vit arriver l'heure de la clôture, que présida un magnifique lever de soleil.

Durant le bal, trois charmantes fillettes firent une quête au profit des pauvres de la ville, — quête, qui hélas, ne fut guère fructueuse, malgré qu'une nombreuse foule assistât à la fête. Il faut espérer qu'une autre fois on sera plus généreux.

Toutefois, félicitons sans réserves les jeunes organisateurs du bal, les musiciens de l'Avenir, leur jeune directeur M. Rivière et leur président du bal M. Robert, l'excellent auteur de compositions musicales très appréciées. A tous nos félicitations, pour l'agréable soirée qu'ils nous ont procurée — soirée charmante qui méritait bien d'être encouragée.

La Tranquillité mutuelle

Les membres de la société de secours mutuels « la Tranquillité mutuelle » se réuniront dimanche 29 avril à 10 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors. Le comité spécial s'occupera d'organiser la propagande.

Les personnes qui voudraient prendre des renseignements sur la société peuvent assister à la réunion.

Les adhérents habitant Cahors, forment la 2^e section de la Société. Tous ceux qui désireront obtenir des renseignements sur la société, pourront s'adresser à n'importe quel membre du Comité de propagande ou à M. André, inspecteur primaire, directeur-fondateur de la « Tranquillité mutuelle », 3 allées Fénélon, à Cahors.

La « Tranquillité mutuelle » a un an d'existence et elle compte plus de 1500 adhérents disséminés dans toutes les parties de la France. Elle aura plus de 100,000 francs en caisse à la fin de l'année. Le fondateur a voulu créer une œuvre de solidarité et une œuvre sociale. Tout d'abord, il a organisé, au plus bas prix, par la mutualité, l'assurance en cas de décès pour les fonctionnaires civils et leurs conjoints. Ensuite, il a organisé l'assurance en cas de décès et de survie après 20 ans de sociétariat, pour les ouvriers. La « Tranquillité mutuelle » est la seule société, dans le monde entier, qui permette l'assurance en cas de décès et de survie moyennant la faible cotisation de 2 fr. par mois. Les syndicats d'ouvriers, les groupes administratifs, les associations de tous genres envoient leurs adhésions collectives à la « Tranquillité mutuelle » qui a un succès considérable. La mutualité seule, en effet, permet d'assurer 4.250 fr. en cas de décès et de survie moyennant une cotisation de 10 fr. par mois. Si tous les pères de familles entraient à la « Tranquillité mutuelle », il se produirait en 20 ans, un certain nivellement des fortunes. Et les familles frappées par le malheur recevraient avant les autres le capital assuré.

La est l'idéal.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 avril au 24 avril 1900

Naissances

Rigambert, Marguerite-Paule, impasse Cationne, 7.

Dupuy, Albert-Christian-Louis-Edouard, boulevard Gambetta 29

Publications de mariages

Molinié, André, commis des postes et télégraphes et Decros, Antoinette-Germaine, dame employée des postes.

Lacoste, Bernard-Cyprien, clerc-d'avoué et Guiraud, Jeanne-Marguerite Aimée, s. p. ;

Mariages

Coudere, Guillaume, propriétaire, et Couture, Marguerite-Léontine-Jeanne, s. p. ;

Gourcerol, Léonard, sous-inspecteur de l'Enregistrement et Linon, Jeanne-Marthe, s. p. ;

Décès

Garrigou, Louis, ancien employé d'octroi, 86 ans, rue des Boulevards, 4.

Bastide, Léontine, couturière, épouse Carriol, 50 ans, rue du Bonsquet, 7.

Cocula, Jeanne, veuve Metge, s. p. ; 73 ans, rue du Tapis-Vert, 7.

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — Nécrologie.

— Nous apprenons avec une vive peine le décès de M. Antonin Flaujac, correspondant du Journal du Lot dans cette commune.

M. Flaujac était un excellent républicain qui ne laissera à St-Martin que des regrets.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons à M^{me} Flaujac nos bien vives et respectueuses condoléances.

LE BOULVÉ. — Accident de voiture.

M. Emile Cavanié, Instituteur à Flaujac, se rendait à Prayssac en voiture, lorsque arrivé à Prayssac, le cheval prit peur et la voiture versa. Quatre personnes qui se trouvaient dans le véhicule furent projetées à terre.

M. Cavanié se cassa une jambe, mais les autres voyageurs n'eurent aucun mal.

Le blessé a été immédiatement transporté chez son frère. M. le D^r Pénéel appelé en toute hâte lui prodigua les soins utiles.

CASTELNAU. — Accident suivi de mort.

Le sieur Raynal, domestique chez M. Lartet, boulanger à Ganic, aidait son maître à transporter une charretée de farine jusqu'à la boulangerie. Comme la côte était très rapide, on avait attelé une paire de vaches à la charrette ; à un moment donné, Raynal trébucha et tomba. Les vaches prirent peur et les roues blessèrent le malheureux qui fut transporté à Lamolayrette, son domicile.

Il expirait quelques heures après, à la suite de cruelles souffrances et au milieu des larmes de sa famille.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Suicide.

— On a retiré du Célé, au lieu dit le Colombier, le corps d'une femme qui a été reconnue pour être celui de la demoiselle Bos, âgée de vingt-six ans, habitant la commune de Saint-Félix. Cette malheureuse, se trouvant dans un état de grossesse et se voyant délaissée par son amant, avait pris la détermination d'en finir avec la vie. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux en compagnie de M. Pezet, docteur en médecine, pour procéder aux constatations d'usage.

Vols dans les églises. — Nous avons dit que plusieurs individus inconnus avaient dévalisé plusieurs habitations de la banlieue de notre ville. Les églises de Capdenac et de Felzins ont été visitées par ces malfaiteurs, et les troncs dévalisés. Dans celle de Capdenac le tronc ne contenait encore que 50 centimes.

Délégués ouvriers. — Dimanche ont eu lieu dans une des salles de la mairie, les élections pour la désignation par leurs collègues de trois délégués à envoyer à l'Exposition. Le premier délégué choisi par les ouvriers agricoles et jardiniers est M. Frédéric Lacars, cultivateur ; le second, choisi par les ouvriers maçon et plâtriers, est M. Jean Périé maçon, et le troisième, choisi par les ouvriers du bois et du fer, est M. Thoumieu, charpentier.

Bal. — Comme nous l'avions annoncé dimanche soir a eu lieu, dans la salle du restaurant Malapère, le bal organisé par un groupe de jeunes gens de différentes classes.

Dès huit heures, une grande foule remplissait la salle. Ce n'est qu'à une heure fort avancée de la nuit qu'un superbe cotillon a clôturé cette soirée dansante.

Nos félicitations aux organisateurs et à l'orchestre qui a joué les meilleurs morceaux de son répertoire.

A adjudication. — Le samedi 5 mai, à deux heures du soir, il sera procédé, à la mairie de Figeac, à l'adjudication au rabais des travaux de construction d'un presbytère au hameau de Ceint-d'Eau. La dépense totale est évaluée, y compris les honoraires de l'architecte, à 9,970 fr. 50. Somme à valoir pour cas imprévus, 1,523 fr. 51. Cautionnement en argent 400 fr.

AYNAC. — Accident. — Samedi matin, un jeune cheval attelé à une voiture où se

DERNIÈRE LOCALE

Commission départementale

Séance du 24 avril 1900

La Commission départementale s'est réunie ce soir à 2 heures.
Étaient présents: MM. Iscard, président, Pradines, Longpuech et Laparra.
Absents ou excusés: MM. Relhié, Cocula.
Commune de Soucirac: Demande de secours pour aménagement d'un puits. Accordé 100 francs.

Commune de Grézels: Reconstruction d'un puits à Courrech. Accordé 30 francs.
Pomarède: Restauration et ameublement de la mairie. Accordé 30 fr.

Castelnau: Réparation au chemin rural de Boisse à Cussou. Accordé 100 fr.

Maxou: Construction d'un aqueduc sur le fossé d'écoulement de Prat-Pichou. Accordé 50 fr.

Douelle: Assainissement de fontaine. Accordé 50 fr.; curage du ruisseau 50 fr.

Fontanes: Réparation à l'école de filles. Accordé 100 fr.

Bach: Construction d'une citerne pour les écoles. Accordé 100 fr.

Vieillards, infirmes hospitalisés. — Etat de répartition d'une somme de 3,849,05, allouée à diverses communes du département pour leur venir en aide dans les dépenses d'entretien des vieillards et infirmes, indigents admis dans les hospices du département pendant l'année 1899. Approuvé.

Acquisition de brochures pour les bibliothèques scolaires et communales; proposition de répartition de la subvention de 300 francs votée par le Conseil général pour 1900. Approuvé.

Répartition du crédit de 300 fr. voté par le Conseil général, pour les bibliothèques populaires. Approuvé.

Chemin de grande communication n° 1. — Subvention industrielle. Etat s'élevant à 500 francs. Approuvé.

Commune de Labastide-Murat. — Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires. Approuvé.

Montel-Bouzal: remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires: Approuvé.

Bédué: Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires: Approuvé.

Commune de Grézes: Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4: Approuvé et déclaré d'utilité publique.

Relevé des contributions ordinaires ou extraordinaires supportées par les communes du département, au 1^{er} janvier 1900.

La commission approuve ce relevé qu'elle présentera à l'assemblée départementale conformément à l'article 80 de la loi du 10 août 1871.

La Commission donne acte du dépôt du relevé des mandats émis pendant les mois de février, mars, 1900, sur les fonds de l'exercice 1900, et approuve.

Réparation à la préfecture, l'école normale d'institutrices: devis approuvés.

Réparations à exécuter au bâtiment et au mobilier de la sous-préfecture de Figeac: approuvé.

Concession d'appareils orthopédiques en faveur de Lagarrigue, de Crégols et Faurie, de Souillac: Approuvé.

Concession d'appareils orthopédiques en faveur de Platzac Alice, de Belmontet; accordé.

Demande en faveur de Jean-Isidore à St-Médard-de-Presque: accordé.

Pensions aux vieillards, aux infirmes incurables. Les demandes ont été adoptées.

La Commission déclare irrecevable la tierce opposition formée par M. Mourand contre la décision de la Commission départementale dans la séance du 31 mai 1899 fixant les limites du chemin vicinal n° 9 aux abords de la propriété de M. Mourand.

La séance est levée à 2 h. 1/2: la prochaine est fixée au 31 mai 1900.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 23 avril 1900

La séance est ouverte à 4 h. 45.
M. de Verninac préside assisté des deux secrétaires, MM. Delport et Talou.

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

Absents ou excusés, MM. Murat, Relhié, de Lamaze, Cocula, Cangardel, Bessières, Longpuech, Vival, Laparra, Delpon, Calmon-Maison.

Divers vœux et demandes de secours sont renvoyés aux commissions compétentes.

M. le président dit ensuite que M. Delport notre nouveau sénateur, ne peut plus faire partie de la commission départementale, il y a incompatibilité. Le conseil entend-il remplacer immédiatement M. Delport ou attendre à la session d'août.

M. Pradines demande que le vote ait lieu au cours de la présente session.

M. le préfet appuie cette demande et il en est ainsi décidé. L'élection aura lieu demain.

La séance est levée et renvoyée à demain 2 heures.

Séance du 24 avril

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. de Verninac.

Tous les membres sont présents, à l'exception de MM. Murat, Relhié, Calmon et Cocula.

M. le préfet et M. le secrétaire général assistent à la séance.

M. Talou, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après deux légères observations.

Un vœu relatif à l'établissement d'un chemin est renvoyé à la commission compétente.

Sur la proposition de M. Lachèze, rapporteur de la commission des finances, le Conseil inscrit à la dette départementale une somme suffisante pour liquider certaines dépenses arriérées.

A titre de transaction on accepte une somme de 275 francs offerte par le sieur Lafage, de Terrou, dont la sœur était débitrice envers le département d'une somme de 2,587,60 pour frais de pension à l'asile d'aliénés de Leyme.

M. Lachèze propose ensuite de repousser le crédit de 50 francs demandé par M. le préfet pour indemniser de leur déplacement les ouvriers qui font partie de la commission départementale du travail. Une longue discussion s'engage. Nombre de conseillers ne comprenant pas la mission de cette commission repoussent le crédit. Certains conseillers prétendent même qu'il n'y a pas dans le Lot d'industrie occupant de femmes et d'enfants mineurs et que par suite cette commission est inutile.

Mais le moindre artisan venu, serrurier, charpentier, menuisier...; les modistes, couturières, etc., en dehors de l'industrie, tombent sous le coup de la loi de 1892, car, tous ou toutes emploient des jeunes gens ou des jeunes filles.

La commission départementale a donc une raison d'être puisqu'elle doit proposer des modifications, des améliorations de cette loi de 1892.

Après une longue discussion cependant et devant les explications du préfet, la commission revient sur sa décision et le crédit est voté.

On vote une subvention de 140 francs pour création d'un bureau télégraphique à Gagnac.

On liquide à 560 francs la pension de M. Tincl, ancien rédacteur à la Préfecture.

On procède ensuite à la nomination d'un membre de la Commission départementale, en remplacement de M. Delport.

M. Peyrichou est élu par 20 voix sur 23 votants.

Sur la proposition de M. Vival, rapporteur de la Commission des travaux publics, on donne un avis favorable aux demandes de crédits suivantes qui sont renvoyées à la Commission des finances:

80 francs pour réparation des canivaux d'une route de Caharc;

1000 francs pour réparation à la sous-préfecture de Figeac;

1000 francs pour indemnité pour dommages à la maison de M. Barsagol, de Laroque-Toirac;

400 francs pour achat de matériel nécessaire à l'entretien du pont suspendu de Gaillac;

On approuve la répartition des contingents communaux.

La Compagnie d'Orléans a refusé de donner satisfaction au vœu du Conseil général qui demandait le rattachement de voitures de 3^e et 2^e classes, au train express 16, entre Capdenac et Brive.

M. Vival insiste pour qu'une nouvelle et pressante démarche soit faite auprès du ministre. Adopté.

Des crédits sont demandés pour réparations à la prison de Cahors. Avis favorable.

On repousse l'offre d'un propriétaire de Saint-Géry pour l'achat de la caserne de gendarmerie.

Il est 4 heures; la séance continue.

BULLETIN FINANCIER

Le marché de nos rentes et celui des fonds étrangers est encore hésitant; par contre la tenue de nos sociétés de crédit est très satisfaisante.

Le 3 0/0 se traite aux environs de 101 et le 3 1/2 0/0 de 103.

Le Crédit Foncier cote 720; le Comptoir National d'Escompte est en hausse à 674; le Crédit Lyonnais est ferme à 1192; la Société Générale à 614. Le Suez cote 3490.

L'emploi des capitaux mobiliers ne se fait pas seulement en valeurs cotées à la Bourse. En dehors des placements de cette catégorie il existe encore les combinaisons de rentes viagères et d'assurances sur la vie. La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfant etc. etc., de s'assurer une vieillesse indépendante. A l'âge de 60 ans le taux d'une rente viagère est à la Nationale de

8.49 0/0. Si le capital constitutif de la rente était versé à 55 ans l'entrée en jouissance restant fixée à 60 ans le taux serait de 11.066 0/0.

Agent généraux dans toute la France qui tiennent à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

En Banque les actions de la C^{ie} du Zambèze sont demandées à 46 et 47.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Cartes d'abonnement délivrées aux exposants.

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition Universelle et en revenir, se propose de délivrer aux exposants des cartes d'abonnement de toutes classes comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3 (Orléans) et du Tarif Comm. G. V. n° 103 (Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois ou de 6 mois; elles seront délivrées à partir du 1^{er} avril et pendant toute la durée de l'Exposition aux exposants ayant leur domicile commercial à 50 kilomètres au moins de Paris, et sur la présentation de leur carte d'exposant; elles ne pourront être demandées que pour voyager entre le domicile commercial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de 6 mois dont la validité expirerait après le 15 novembre 1900 cesseront d'être valables dès le lendemain de cette date. Par contre, les cartes d'abonnement de 6 mois dont la validité expirerait avant le 15 novembre seront valables jusqu'à cette date inclusivement.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours. Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédie franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

trouvaient M. Gouzou, maire de Saint-Vincent et sa dame, montait la côte d'Aynac. Arrivé en face du village de Lardy, le cheval, effrayé par une autre voiture allant au grand trot, prit peur, s'emballa et renversa le véhicule, qui fut traîné sur un parcours de vingt mètres environ. M. Gouzou n'a eu aucun mal, mais sa dame a reçu de graves contusions à la figure, et a eu, en outre, une cuisse brisée. Transportée dans une maison voisine du lieu de l'accident, elle a reçu les soins de M. le docteur Darnis, appelé immédiatement.

PUYBRUN. — Compatriote. — Nous apprenons que notre compatriote M. Henry Vitrac de Puybrun, vient d'être mis à la disposition du ministre des colonies pour le service de l'Indo-Chine.

CAPDENAC — Foire. — La foire annuelle de Capdenac du 20 avril, renommée par ses chevaux, et qui date des temps les plus reculés, a été très belle. Un grand nombre de Basques et d'Espagnols ont acheté une grande quantité de chevaux, mulets et mules.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Arrestation. — La gendarmerie de Gourdon a arrêté le nommé Daunat, cultivateur à Rouffillac, sous l'inculpation de voies de fait et menaces. Conduit sous escorte à Gourdon. Daunat a été écroué à la prison de notre ville.

VAYRAC. Elections municipales. — Les chefs de file de l'opportunisme, machinateurs émérites, sont actuellement dans le plus grand marasme. La petite machination qu'ils avaient échafaudée dans l'unique but de servir le parti réactionnaire et qu'ils avaient annoncée à cor et à cri aux populations, comme un fait accompli, vient de subir un grave échec. La plupart des candidats qui avaient, sur l'insistance de ces personnages onctueux, tacitement promis leur concours, ont compris assez tôt le rôle qui leur était destiné et se sont aussitôt empressés de se défilier!... Aussi les meneurs font-ils peine à voir; ils vont par monts et par vaux demandant à tous les échos des figurants introuvables pour la prochaine hécatombe électorale. Les refus qu'ils essuient ne se comptent plus. Et pourquoi? ne sont donc-ils pas des gens d'une franchise et d'un républicanisme éprouvés? Ah! c'est qu'à Vayrac plus que partout ailleurs les électeurs sont d'une sensibilité qui ne s'approche quand il est question de défendre la République. Ils font griefs à certains de ces messieurs d'avoir été, naguère, les défenseurs de la candidature Many. Mais est-ce que M. Many n'était pas un républicain? Ils leur font grief aussi d'avoir défendu ardemment aux dernières élections législatives la combinaison Magno-Lachèze mais, bone Deus, est-ce que Magne et Lachèze et surtout Magne n'étaient pas républicains? Ils leur reprochent également d'avoir assisté à un banquet qui eut lieu chez M. Dubouquet, ancien maire de Vayrac et venu (notamment au seize mai) pour souhaiter la bienvenue à M. de Lapière son gendre, mais encore une fois est-ce que M. de Lapière n'est pas républicain?.... autant qu'eux. (Qui se ressemble s'assemble dit le proverbe). Non! mille fois non! ce sont des reproches (j'en passe et des meilleurs) auxquels il ne faut pas s'arrêter. D'ailleurs comme récompense de leur fidélité et de leur dévouement à la cause démocratique, la République reconnaissante a gratifié certains d'entre eux d'une bonne prébende avec laquelle ils se gavent. Donc chers électeurs qui vous proposez d'être candidats aux élections municipales hâtez-vous de vous rendre à l'officine opportuniste où on embauche des candidats et où on vous apprendra à aimer la République et surtout... à aimer ses emplois.

A bon entendeur! Salut!

Congrès Républicain. — Tous les républicains de Vayrac sans distinction de nuances sont priés de se rendre à la réunion républicaine qui aura lieu jeudi prochain 26 courant à 8 heures du soir à la salle Cypièrre.

But de la réunion: Formation de la liste républicaine en vue des prochaines élections municipales.

Le Maire GRANOUILLAC.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVII

CORRESPONDANCES

Le courrier de midi a apporté une lettre pour Virginie, je vous l'envoie; elle vous dira tout ce que je ne peux vous dire.

Je vous écris sans perdre un instant et plus désolée que je ne saurais dire.

J'espère de tout mon cœur que la pauvre enfant ne s'est pas perdue; j'espère que les apparences seules sont mauvaises.

Croyez, cher monsieur, que je suis très peinée de ceci, et j'espère que vous n'en rejetterez pas le blâme sur moi.

Croyez, je vous prie, à ma profonde sympathie et à mes sentiments distingués.

MATHILDE LEBLANC

Rose Danton à Virginie Leblanc
Mercredi soir.

Ma chère Virginie,
Lorsque tu liras ces quelques mots, nous serons séparées peut-être pour toujours. Ma mignonne, je suis mariée! Lorsque je suis sortie ce matin, ce n'était pas pour aller chez

Mme Forsyth, mais pour me marier. O ma chère, chère Virginie! que je suis heureuse!... que je suis heureuse!... Je ne peux te dire mon bonheur!... Je pars dans une demi-heure: je t'embrasserai dans ton sommeil. Dans un jour ou deux, je quitterai le Canada pour jamais, pour être heureuse au-delà de toute expression dans un autre pays. Adieu, ma mignonne. Si nous ne nous revoyons jamais, n'oublie pas ton heureuse

ROSE.

Grâce Danton au docteur Frank Danton
Château de Danton, 21 mai 18..

Mon cher Frank,

Te souvient-il de tes dernières paroles en quittant Sainte-Croix?

« Ecris-moi, Grâce; je crois qu'avant peu tu auras des nouvelles à m'apprendre. »

Avais-tu donc, comme moi, les pressentiments de ce qui se préparait?

Mes plus terribles craintes se sont réalisées; Rose s'est enfuie; Reginal Stanford est un malhonnête homme; ils se sont mariés; il n'y a pas encore des preuves matérielles, mais je suis moralement certaine du fait.

Depuis longtemps je m'en doutais; il admirait plus que de droit cette frivole Rose; mais je ne pensais pas que les choses en viendraient à ce point.

Dieu leur pardonne! Dieu ait pitié de Kate, qui les aimait tant tous deux.

Elle ne sait encore rien, je crains l'heure de la révélation.

Le 19 au matin, le capitaine reçut de Québec une lettre d'une écriture inconnue; elle arriva

après le déjeuner et je la lui donnais dans son cabinet.

Je revins prendre mon travail dans la salle avant qu'il ne l'ouvrît.

Un quart d'heure après, le capitaine, la figure bouleversée, agitée et ému comme je ne l'avais jamais vu, entra.

— Lisez ceci! murmura-t-il, en jetant la lettre ouverte sur mes genoux.

Son émotion était bien naturelle! C'était une lettre de Mme Leblanc annonçant le mariage clandestin et la fuite de Rose.

Cette lettre renfermait quelques lignes de Rose elle-même, disant qu'elle s'était mariée le matin même, qu'elle était plus heureuse qu'elle ne pouvait l'exprimer et qu'elle allait quitter le Canada à tout jamais.

Elle ne donnait pas son nouveau nom; elle ne disait rien de son mari, si ce n'est qu'elle l'aimait passionnément.

Il n'y avait qu'un nom d'écrit dans la lettre; celui de la femme d'un major Forsyth qu'elle dit aller voir en quittant la maison de Mme Leblanc.

Je n'ai pas le plus petit doute sur l'identité de son mari.

Trois jours après le départ de Rose pour Québec, M. Stanford nous quitta pour aller à Montréal, son absence devait durer à peine une semaine; la semaine est écoulée, et nous n'avons aucune nouvelle de lui.

Je savais donc avec qui Rose s'était enfuie, mais en relevant la tête je ne vis pas l'ombre d'un soupçon sur la figure du capitaine Danton.

— Que signifie cette lettre? demanda-t-il effaré. Je n'y comprends rien et vous.

Il était inutile de lui cacher la vérité; il devait la connaître un jour ou l'autre.

— Je crois que je comprends. Je crois que Rose n'avait d'autre but en nous quittant et en allant chez Virginie que de se marier.

— Vous croyez ce que dit cette lettre, alors?

— Oui, je crains que ce ne soit vrai.

— Mais, au nom du Ciel, pourquoi cette fuite? Personne ne s'opposait à son mariage avec Jules.

— Aussi je ne crois pas que ce soit avec Jules qu'elle soit mariée, dis-je en hésitant. Je le voudrais; j'ai peur que ce soit pire.

Il restait debout, me regardant, attendant, trop ému pour parler.

— J'ai peur que ce ne soit avec Reginald Stanford!

— Grâce, fit-il absolument écrasé, que dites vous?

Je le fis asseoir et lui racontai ce que, peut-être, j'aurais dû lui dire plutôt: mes soupçons sur ce jeune Anglais; ma certitude que Rose lui avait fait des visites tous les jours pendant les trois semaines qu'il était resté souffrant à la ferme du vieux Jacques; l'amour qu'elle avait éprouvé pour lui dès le premier moment; enfin, les mille rien tendant tous à me convaincre que M. Stanford était un homme sans honneur. Il était d'un naturel changeant; la beauté piquante de Rose l'avait ensorcelé, et il en était arrivé à ce mariage.

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

HUILES & SAVONS

Représentants sérieux demandés dans toutes communes. Appoint. 80 fr. par mois ou remises très avantageuses.

Théophile Berthon, à Salon (B.-du-Rh.).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1° Pour toute gare du réseau située à 500

kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 r.; 2^e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344; 2^e classe de 0 fr. 0972.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaullin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Donarnez);

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'un quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — —	0 03

2° Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — —	0 02

Les Battèuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficient

ront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 ^e 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — —	0 025
Au delà de 800 — — — — —	0 01

2° Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids:

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 ^e 08
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — —	0 04
De 301 à 400 — — — — —	0 035
De 401 à 500 — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — —	0 015
Au delà de 700 — — — — —	0 01

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Bibliographie

L'Année scientifique

Le 43^e volume de l'Année Scientifique et Industrielle, cette collection si appréciée, fondée par Louis Figuier et continuée aujourd'hui par M. Émile Gautier, vient de paraître à la librairie Hachette (1 vol. in-16, avec 56 figures, broché, 3 fr. 50).

Résumé fidèle et complet de tous les événements, découvertes ou perfectionnements survenus dans la vie scientifique de la dernière année, ce nouveau volume ne saurait manquer de vivement exciter les curiosités.

Au moment où l'Exposition ouvre ses portes et où vont se trouver rassemblés dans le Palais du Champ-de-Mars et des Invalides les résultats définitifs de l'effort de tout un siècle, il était particulièrement intéressant de fixer le point exact du développement de la science et de l'industrie.

Et c'est justement ce que réalise de façon aussi sincère que possible ce présent livre dans lequel sont enregistrés avec précision, mais sans aucune aridité cependant, toutes les contributions importantes apportées au cours de ces derniers mois à la solution des divers problèmes considérables qui préoccupent aujourd'hui à un si haut point l'attention de tous.

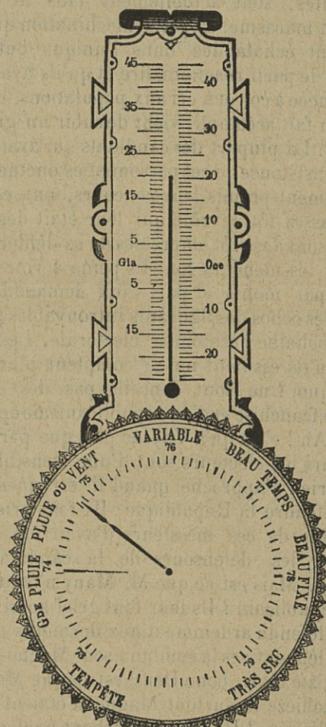
Remplissant scrupuleusement un tel programme, le nouveau volume de M. Émile Gautier ne saurait manquer d'attirer les curiosités, et, à ce titre, nous ne saurions mieux faire que d'en recommander à tous l'utile et agréable lecture.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 avril 1900.

V^o Nacla: Chronique. — Michel Corday:

Une nuit — Jules Mary: Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Albert Cim: Jeunes amours (suite). — V^o Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 7.
Id. maxima de la veille: 27.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors:

Chez M^o CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUERSLANT.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication de donner des contre-façons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit 'Vendredi Réparateur'. — B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours succès opérés, plaies, étiquies jaunes.

LOUVRE DENTAIRE
Rues de Rivoli, 73 et Pont-Neuf, 8 Paris

20 nouveaux cabinets modèles, antiseptiques. Parole, mastication, hygiène de la bouche, garanties par les

NOUVELLES DENTS ARTIFICIELLES
B. S. G. D. G. Brochure illustrée franco sur demande.